

Techniques d'élevage et soins réservés aux chevaux dans les archives de Zénon (III^e s. av. J.-C.)

ANTONIO RICCIARDETTO

Découvertes par des paysans peu avant la Première Guerre mondiale sur le site de l'antique Philadelphie, dans le nome arsinoïte, en Égypte, à la lisière du désert, les archives de Zénon se composent de 1837 papyrus, majoritairement écrits en grec. Représentant à elles seules un tiers des papyrus grecs connus pour la période ptolémaïque, qui va du début du règne de Ptolémée I^{er} Sôter, en 305 av. J.-C., à l'annexion romaine du pays, en 30 av. J.-C., elles constituent l'un des ensembles documentaires les plus importants que nous ait laissés l'Antiquité¹.

L'homme qui leur a donné son nom est Zénon, un Grec né à Caunos, en Carie (à quelques kilomètres à l'ouest de l'actuelle Dalyan, en Turquie), aux environs de 285. Au III^e siècle, cette région du Sud-Ouest de l'Asie Mineure était sous la domination des Ptolémées, et, comme bon nombre de ses compatriotes, Zénon a tenté sa chance au Pays du Nil. Les archives permettent de retracer sa carrière et sa vie après son départ de Carie (vers 261). D'abord homme de confiance d'Apollônios, ministre des finances de Ptolémée II Philadelphe (règne de 285 à 246), et son agent commercial dans des entreprises privées (d'octobre / novembre 261 à avril 258), qui l'amèneront en Syrie et Phénicie, Zénon deviendra ensuite son secrétaire particulier (de septembre 258 à avril / mai 256), puis, l'intendant de l'immense domaine qu'Apollônios a reçu à Philadelphie (d'avril / mai 256 à 248/247). Majoritairement composé de terres à mettre en culture, celui-ci transformera le modeste village qu'était Philadelphie en une petite ville grecque. Des paysans, des ouvriers et des fonctionnaires y afflueront, tandis que des notables comme Artémidôros, le médecin personnel du ministre Apollônios, s'y feront construire des villas. Entre le mois de novembre 248 et le début de décembre 247, Zénon quitte ses fonctions pour des raisons inconnues. Il demeure néanmoins à Philadelphie, où il vivra jusqu'en 229 au moins, date de sa dernière apparition dans les archives.

¹ Sauf indication contraire, toutes les dates mentionnées ici s'entendent « avant J.-C. ». Sur les archives de Zénon, cf. notamment Préaux 1947 ; Pestman *et alii* 1981 ; Orrioux 1983 et 1985 ; Clarysse-Vandorpe 1995. Les abréviations employées dans cette contribution pour désigner les éditions papyrologiques sont celles de la *Checklist of Greek, Latin, Demotic and Coptic Papyri, Ostraca and Tablets*, disponible en ligne (<http://papyri.info/docs/checklist>) et régulièrement mise à jour.

1. Signalement du cheval

Consacrées pour l'essentiel aux activités professionnelles et aux affaires privées de Zénon, les archives, en particulier les lettres et les comptes de fourrage et de grain, fournissent des informations de première main sur le cheval et les soins dont il faisait l'objet. Si le cheval y est généralement désigné par le mot ἵππος (ἵππος θήλεια ou ἡ ἵππος, pour la jument, ἵππος ἄρσιν ou ὁ ἵππος, pour le mâle), et son poulain, par πῶλος, les papyrus de Zénon mentionnent aussi l'étalon (en grec ὄχειτής, terme rare en dehors de la documentation papyrologique)² et le cheval hongre, σπάδων, dans un compte d'orge écrit en Palestine vers 259 avant notre ère³, qui montre que, comme son dérivé latin *spado*, le mot σπάδων pouvait aussi être employé à propos d'un cheval châtré, alors que, dans la littérature grecque conservée, il se réfère toujours à des eunuques⁴.

Dans deux lettres adressées à Zénon, c'est le substantif ἵππάριον, équivalant à ἵππος, qui est employé pour désigner le cheval⁵. La première est une lettre très fragmentaire d'Amynτας, un important administrateur du domaine d'Apolônios, concernant des chevaux envoyés d'Alexandrie pour servir de monture au ministre et à sa suite, lors d'une tournée d'inspection dans l'arrière-pays égyptien⁶. Comme l'atteste l'endossement (9-11 : [π]ερὶ | [τῶ]ν ἱ[ππ]αρίων), la lettre était entièrement consacrée à cette question. L'autre lettre a pour expéditeur Hérakleîtès, un homme vivant en Syrie et qui souhaitait, semble-t-il, être

² Dans les archives de Zénon, en parlant de chevaux : *P.Cair.Zen.* 4.59713, 4 (milieu du III^e s.) ; 5.59840, 6 et 15-16 = *C.Ptol.Sklav.* 2.142 (milieu du III^e s.) ; de béliers (κριοὶ ὄχειτάι) : *P.Cair.Zen.* 3.59406, 10 (256/248) ; indéterminé : *P.Lond.* 7.1990 (251). Dans la littérature, en parlant de chevaux : *Dsc.* 2,79,2 (1,161,13 W.) ; cf. *Paul.Aeg.* 7,3,1 = *CMG* 9.2,189,16) ; *Gal. de alim. fac.* 22 (68,16 Wilkins = 6,533,11 K.) ; *Hipp. Berol.* 14,1 (*CHG* 1,78,19) ; *Exc. Anat.* 2,1 (*CHG* 2,115,12) ; *Hipp. Cant.* 10,12 (*CHG* 2,144,5).

³ *P.Cair.Zen.* 5.59802, 22-23, 28 et 33 = *C.Zen.Palestine* 7.

⁴ En latin, cf. *Veg. mulom.* 3,7,2. Signalons aussi, un millénaire après le papyrus de Zénon, la mention d'un cheval castré (10 : τ(οῦ) ἵππου τ(οῦ) εὐνοχησμένου[ν]) dans un compte de dépenses d'orge (*P.Eirene* 2.4, nome arsinoïte ou hérakléopolite, VI/VII^e s. apr. J.-C.).

⁵ Dans les papyrus, le substantif ἵππάριον, qui est attesté majoritairement dans les textes byzantins ou légèrement postérieurs à la conquête arabo-musulmane (V/VIII^e siècles), n'a pas la valeur péjorative de « piètre monture », ni celle, diminutive, de « petit cheval », que l'on retrouve dans la littérature : cf., e.g., *Xen. Cyr.* 1,4,19 ; *Diod. Sic.* 31, fr. 23 (p. 158 Goukowsky) ; *Strab.* 11,11,8 ; *Plut. Phil.* 7,4 ; *Arr. Tact.* 19,2.

⁶ *P.Cair.Zen.* 1.59030 (4 décembre 258) = *C.Ptol.Sklav.* 2.134. D'autres papyrus des archives attestent l'emploi du cheval comme moyen de transport au pays du Nil : voyez les relevés de dépenses (notamment en fourrage, équipement et péages, διαβάθρα, pour franchir les cours d'eau) du *P.Cair.Zen.* 4.59542 (septembre 257), relatif à un voyage avec 7 chevaux à partir d'Alexandrie, et du *PSI* 5.543 (milieu du III^e s.), pour une traversée du Delta d'est en ouest (voyage de Péluse à Canope).

enrôlé comme cavalier⁷. Hérakleitès avait demandé à Nikanôr, un agent du ministre en Palestine, de lui rendre le cheval (ἵπάριον) de Zénon ; l'agent l'avait promis⁸, mais comme, en fin de compte, il ne cédait pas, Hérakleitès a dû acheter un autre cheval (ἵππον), qu'il a payé 800 drachmes, et le marquer au fer chaud (ἐπικαῦσαι), pour en attester la propriété⁹. Quant au cheval de Zénon (cette fois désigné par le mot ἵππον), il est perdu. La somme de 800 drachmes paraît extrêmement élevée, si on la compare au coût d'autres animaux à la même époque (80 drachmes pour un veau et 10 drachmes à peine pour un âne)¹⁰, mais elle témoigne de la grande valeur marchande et du prestige du cheval, qui, de ce fait, a de tout temps fait partie des présents dignes d'être offerts au souverain¹¹. Une lettre dont Zénon a conservé la copie dans ses papiers, contient un exemple d'une telle pratique : on y apprend que Toubias, un chef judéo-ammanite appartenant à une grande famille israélite et aristocrate philhellène¹², a offert au roi Ptolémée deux chevaux (3 : ἵππους δύο), six chiens (3 : κύνας [ἑ]ξ), un hémionagre croisé d'ânesse (3-4 : ἡμιονά[γριον] | ἐξ ὄνου ἕν), deux ânes d'attelage arabe blancs (4 : ὑπόζυγια [A]ραβικά λευκὰ δύο), deux petits d'hémionagre (4 : πῶ[λους] ἐξ ἡμιονα[γρίου] δύο) et un petit d'onagre (5 : πῶλον ἐξ ὄναγρίου ἕνα)¹³, tandis que, dans un souci de hiérarchie, il a expédié au ministre Apollônios un eunuque (4 : εὐνοῦχον ἕ[να]) et quatre esclaves (4-5 :

⁷ *P.Cair.Zen.* 1.59093 (après le 30 juillet 257) = *SB* 3.6720 ; *C.Ptol.Sklav.* 1.41 ; *C.Zen.Palestine* 45. Trad. française dans Orrieux 1983, 45-46.

⁸ La promesse figure déjà dans le *PSI* 5.494 (27 novembre 258), 14-15 = *C.Zen.Palestine* 46.

⁹ Sur le marquage des animaux pour identifier le propriétaire, cf. Villeveygoux 2007, 45-49 ; Ricciardetto 2016, 41-42. Notons que le *P.Cair.Zen.* 1.59093 est le seul exemple cité par le *LSJ*^p pour le verbe ἐπικαίειν dans le sens de « marquer par le fer ».

¹⁰ Préaux 1939, 216 et 1947, 83 n. 2. Voir, par exemple, *P.Cair.Zen.* 2.59173 + *P.land.Zen.* 2 (25 mai 255) pour le prix d'un âne.

¹¹ Cette pratique est toujours en usage : ainsi, au début de janvier 2018, le président français E. Macron a offert un cheval de la garde républicaine au président chinois Xi Jinping. Sur les cadeaux diplomatiques, en particulier les animaux, dans l'Antiquité, voir la bibliographie réunie par Bodson 1998.

¹² Sur Toubias, résidant en Transjordanie, et la famille des Tobiades, voir *C.Pap.Jud.* 1, 116-118 ; *Pros.Ptol.* 6.16748 ; Pestman *et alii* 1981, 430 ; Hauben 1984-1986, 89 et la bibliographie répertoriée à la n. 1 ; Clarysse-Vandorpe 1995, 91-92 ; Mimouni 2012, 293-298. On sait que Toubias était officier de cavalerie (*P.Cair.Zen.* 1.59003 = *C.Zen.Palestine* 3, acte de vente d'esclave ; mai 257) et qu'il possédait des ânes et des chevaux affectés au transport (*P.Cair.Zen.* 5.59802, sur lequel cf. *supra* n. 3).

¹³ *P.Cair.Zen.* 1.59075 (13 mai 257) = *SB* 3.6719 ; *C.Zen.Palestine* 29 ; *C.Pap.Jud.* 1.5 ; trad. française dans Orrieux 1983, 43. Le papyrus est réédité par Clarysse-Vandorpe 1995, 90-92. Pour un examen des problèmes de classification zoologique des onagres et des hémionagres, cf. Hauben 1984-1986, 89-111.

παιδά[ρια ... τέσσαρα), tous de sexe masculin et d'excellente souche (5 : εὐγε-
νῶν)¹⁴.

Dans les archives, le signalement d'un cheval comprend parfois aussi l'indication de la robe, qui est rousse, alezane, noire ou dans des nuances de gris, quelquefois avec des taches, ainsi que de la taille de l'animal. Par exemple, dans une lettre à Zénon, Apollónios (qui n'est pas le ministre), l'informe avoir été approché par un acquéreur potentiel du « grand cheval » (3 : περὶ τοῦ ἵππου τοῦ μεγάλου) qui lui appartient, mais ne pouvant marchander le prix en l'absence de son propriétaire, il demande donc à Zénon combien ce dernier en veut¹⁵.

Le signalement du cheval peut également renvoyer à l'usage qui en sera fait¹⁶. Un long compte appartenant au dossier de papyrus relatifs à la mission de Zénon au Proche-Orient, énumère les dépenses en orge, entre deux étapes du voyage, pour des ânes, des hémiones, des chameaux, ainsi que des chevaux de selle (ἵπποι βαδισταί)¹⁷. Les chevaux peuvent être aussi attelés à des chars (ἵπποι ἄρματίται)¹⁸ ou à des chariots (ἄμᾶξας μεθ' ἵππων)¹⁹. Un fragment de compte également relatif à la mission de Zénon (*P.Cair.Zen.* 4.59673 de 260/258) enregistre la quantité de grains distribuée à quatre chevaux attelés (ἄρματίταις employé seul), mais aussi à un poulain (πόλωι), à un poulain âgé (ἄρχαίωι πόλωι), – sans doute un πρωτοβόλος, c'est-à-dire à un équidé âgé de 2,5-3 ans dont les pinces (incisives centrales) caduques sont remplacées par les pinces permanentes –, ainsi qu'à un συνωριστής, substantif qui peut désigner, soit le cocher qui conduit un attelage de type συνωρίς, à savoir à deux bêtes²⁰, soit, comme ici, l'animal attelé²¹.

Lorsque l'expéditeur du *P.Cair.Zen.* 4.59586 (milieu du III^e siècle) réclame à son correspondant de meilleurs chevaux (4 : βελτίους ἵππους), il pense vraisemblablement à des chevaux de course²². L'emploi de l'adjectif ἵπτικῶν à la

¹⁴ *P.Cair.Zen.* 1.59076 (13 mai 257) = *SB* 3.6790 ; *P.Lond.* 7.1947 ; *C.Pap.Hengstl* 122 ; *C.Ptol.Sklav.* 1.48 ; *C.Zen.Palestine* 30 ; *C.Pap.Jud.* 1.4.

¹⁵ *P.Cair.Zen.* 3.59393 (milieu du III^e s.).

¹⁶ Les chevaux n'étaient guère employés dans l'agriculture : Schnebel 1925, 331-332 ; Préaux 1939, 216.

¹⁷ *P.Cair.Zen.* 5.59802.

¹⁸ *P.Cair.Zen.* 4.59673 (260/258) ; *P.Lond.* 7.1930.

¹⁹ *P.Hib.* 2.211 (2^{de} moitié du III^e s.).

²⁰ Dans les archives de Zénon : *PSI* 4.406 (260/258) ; *P.Iand.Zen.* 51 (259) ; *P.Lond.* 7.1930 (259) ; *P.Cair.Zen.* 2.59292 (250) et 4.59782a (milieu du III^e s.) ; *P.Lond.* 7.2052 (245). En dehors des archives : *P.Petr.* 2.25, sur lequel voir ci-dessous.

²¹ Voir aussi *P.Cair.Zen.* 1.59008 (c. 259). Sur les mots συνωρίς / συνωριστής, cf. Chantraine 1962, 392-394 ; Henry 1971.

²² Les compétitions hippiques étaient très appréciées dans l'Égypte gréco-romaine ; pour les courses de char, cf. Decker 2008. Un dresseur de chevaux (πωλοδραμαστής) est mentionné dans une pétition datant du règne de Ptolémée III (*P.Mich.* 1.71, 4).

ligne 11 de ce document fort mutilé, et le contexte général de la lettre, confirment cette hypothèse. Une inscription contemporaine des archives et provenant sans doute de la même région²³, fournit une liste des vainqueurs aux jeux dits « Basileia », dans le cadre de compétitions gymniques, mais aussi hippiques, qui ont mis à l'honneur non seulement un superbe cheval (20b : ἵπποι λαμπροί), mais aussi un poulain (23b : ἄβόλοι στάδιον, le mot ἄβολος désignant le premier stade de la denture de l'animal, entre la naissance et 2,5 ans, lorsqu'aucune incisive permanente n'est encore sortie) et un cheval adulte (24b : τελείωι).

Enfin, en dehors des archives, un décret royal (πρόσταγμα)²⁴ dont la datation est incertaine (sans doute remonte-t-il à mai 196, sous le règne de Ptolémée V Épiphane, ce qui le rend chronologiquement proche de Zénon)²⁵, contient, à côté de la mention d'ânes, de mules et de chameaux, l'expression « chevaux de somme » (2-3 : ἵππους [ἦ] | καβάλλας, la conjonction ἦ ayant été radiée par le scribe). Selon T. Gagos et L. Koenen, les éditeurs du document, le mot καβάλλας, dont c'est la seule occurrence à ce jour dans les papyrus²⁶, qualifierait les ἵππους et doit être une variante phonétique de καβάλλειον²⁷. Ils invoquent

²³ SEG 27.1114 (nome arsinoïte ?, c. 267), éd. par Koenen 1977, avec les commentaires de Ebert 1979.

²⁴ SB 26.16531 (nome arsinoïte). Ce décret concerne le transport de blé d'État vers les ports du nome arsinoïte, d'où il est expédié à Alexandrie. Le papyrus est édité par T. Gagos et L. Koenen, dans Gagos 2001, 533-536.

²⁵ Gagos 2001, 530-531 ; la datation proposée dans le catalogue en ligne des papyrus du Michigan est plus vague (entre le III^e et le I^{er} siècle) :

<https://quod.lib.umich.edu/a/apis/x-3366>.

²⁶ Tirés du latin, les trois mots suivants sont également attestés dans la documentation papyrologique à partir du V^e siècle de notre ère (cf. Daris 1991², 47-48) : le substantif καβα(λ)άριος (lat. *caballarius*), « cavalier » (une vingtaine d'attestations aux VI/VII^e s.) ; l'adjectif καβαλλαρικός (lat. *caballarius*), « de cheval » ou « pour un cheval » (deux attestations aux V/VI^e s. ; comparer *Edict. Diocl.* XV 52a et XIX 33 Lauffer) ; le substantif καβαλλίνα (cf. lat. *stercus* ou *fimur caballinus*, ou, en lat. médiéval, *caballinum*), « crottin de cheval », employé dans le domaine de la construction, dans deux papyrus grecs contemporains de la conquête arabo-musulmane (*CPR* 30.1, réquisition et envoi de matériaux de construction, et *CPR* 30.2, instructions concernant des briques et du crottin de cheval, 643/644 apr. J.-C. ; voir les commentaires dans l'éd., p. 70-75).

²⁷ Si l'on en croit Hézychius, ces deux mots sont synonymes : Hsch. κ 6, καβάλλης· ἐργάτης ἵππος, et κ 7, καβάλλειον· καβάλλης (2,386 Latte). Ils ont été abondamment commentés par les érudits modernes qui ont tenté d'établir l'étymologie de *caballus* : signalons Grégoire 1937 et 1938, et surtout Robert 1939 et 1963, 304-305 (au sujet de l'origine lydienne de καβάλλης qui est ensuite passé en grec par l'ionien) ; citons aussi Frisk 1960, 749-750, s. v. καβάλλης, et *Bulletin épigraphique* 1960, n° 86. Pour un résumé des différentes étymologies proposées, voir l'article καβάλλης dans *DELG*², 1999, 477 ; l'article *caballus* dans *DELL*, 4^e éd. augmentée d'additions et de corrections nouvelles par

comme parallèle un passage de Plutarque²⁸. On rapprochera aussi les *καβάλλας* du papyrus du *καβάλλειον* mentionné dans le décret d'un thiasse dionysiaque conservé par une inscription de Callatis contemporaine de notre papyrus (fin du III^e siècle avant notre ère)²⁹.

2. L'équipement du cavalier

Les papyrus du III^e siècle avant notre ère, en particulier les archives de Zénon, détaillent l'équipement du cavalier³⁰, qui comprend le mors (*χαλινός*), auquel étaient attachées des rênes (*ήνία* ou *ήνιήρες*) ; dans les papyrus, comme dans la littérature, le mot *χαλινός* peut englober le mors et la sangle en cuir, avec ou sans les rênes³¹. L'équipement inclut aussi la têtère (*κορυφαία*), le frontal (*κεκρύφαλος*), la muserolle (*περιστόμιον*), la mentonnière (*γενειαστήρ*), le licol (*φορβεία*), la longe (*ἀγωγεύς*), le caveçon, qui est en bronze, plutôt qu'en cuir (ή *περιστομὶς χαλκῆ*), la courroie (*ιμάς*), la selle (*ἐφίππιον*, mais aussi *ἀστράβη*)³², la sangle (*ζωστήριον* et *ζώνη*), la musette (*σφυρίς*)³³, ainsi que le *σφαίρωμα*, un substantif dont le sens n'est pas établi avec certitude (peut-être

J. André, Paris 1994, 80, et dans W. von Wartburg, *FEW*, Band 2/1, 1940, 8-12, part. 11-12. Les récents dictionnaires étymologiques de R. Beekes (2010), pour le grec, et de M. de Vaan (2008), pour le latin, n'apportent pas de neuf à la discussion et ne mentionnent pas le témoignage papyrologique.

²⁸ Plut. *de vitando aere alieno* 4 (828E), ἀλλ' ὄνω τινὶ τῷ τυχόντι καὶ καβάλλη χρῶμενος, « Mais prends la première bourrique, la première rosse venue », trad. M. Cuvigny (CUF), qui donne donc au mot *καβάλλης* un sens péjoratif (comme le lat. *caballus* à l'origine). Cf. également, en grec, le premiers vers d'une épigramme sarcastique d'Antipater de Thessalonique (I^{er} s.), dans *AP* 9,241 : Βουκόλος ἔπλεο, Φοῖβε, Ποσειδάων δὲ καβάλλης, « Tu as été bouvier, Phébus, Poséidon fut cheval. »

²⁹ Tafrahi 1925, 259 = *IScM* 3.35, B 34-35 et les commentaires d'Avram 1999, 296.

³⁰ Sur l'équipement du cavalier, voir l'article détaillé de Vandorpe 1997 ; Ead. 2002, 286-291.

³¹ Un mors en argent est attesté dans le *PSI* 5.543, 50 (milieu du III^e s.), tandis que trois mors (?) avec deux pointes de fer chacun figurent peut-être dans le *P.Cair.Zen.* 4.59782a, col. I, 9, [...]οις (pour *χαλινοῖς* ?) ἡ τρίβολοις ; voir la note de l'éditeur *ad loc.*

³² Concernant *ἐφίππιον* « selle », cf. Delebecque 1978, 77-81 ; Vandorpe 1997, 987 ; Ead. 2002, 286 ; sur ce mot, voyez aussi *ThLL*, V.2, 658,70-659,10. Quant au substantif *ἀστράβη* (attesté dans le *P.Cair.Zen.* 4.59659, 13), il désigne une « selle confortable en bois placée surtout sur les ânes et les mules [...]. Il ne s'agit pas d'une selle proprement dite, mais d'un siège où l'on se trouvait maintenu droit » (*DELG*², p. 129, se fondant sur la glose d'Hsch. α 7882 à ce mot : τὸ ἐπὶ τῶν ἵππων ζύλον ὃ κρατοῦσιν οἱ καθεζόμενοι).

³³ *PSI* 5.543 (milieu du III^e s.), 54, σφυρίς ... τῷ πάλῳι. Le mot n'est pas étudié par Vandorpe 1997.

une muselière ?)³⁴. Les instruments destinés à l'entretien de l'animal attestés sont, d'une part, deux sortes d'étrilles (ψήκτρα et σπάθη)³⁵, et, d'autre part, un morceau d'étoffe ou un instrument employé pour lustrer le pelage (σωρακίς), une fois que l'animal a été bouchonné ou étrillé³⁶.

3. Les références aux maux des chevaux et à leur traitement

Pour garder son cheval en bonne santé, il fallait veiller à ce que le fourrage soit bien distribué. Si l'on en croit les papiers de Zénon, où cette recommandation est répétée plusieurs fois³⁷, c'était loin d'être toujours le cas, et il arrivait que des bêtes aient à pâtir de négligences humaines. Plus généralement, l'alimentation du cheval est l'un des aspects les mieux documentés dans les archives, en particulier par les comptes. Elle se compose de fourrage (χόρτασμα, χόρτος) et de plusieurs sortes de grains, dont l'orge (κριθή), l'amidonnier (ὄλυρα) et le froment (πωρός). La quantité et la variété des aliments diffèrent suivant la race, le sexe et l'usage qui est fait de l'animal, s'il est destiné à la reproduction ou s'il est châtré. Les animaux reçoivent deux repas par jour (ἄριστον et δεῖπνον)³⁸. En dehors des chevaux de Zénon et de son entourage, on nourrit aussi les montures des clérouques, lors de leur passage à Philadelphie³⁹.

Lorsque le cheval tombe malade, comment Zénon et ses contemporains désignent-ils l'état de maladie ? Alors que les documents du III^e siècle qui font état, d'une manière générale, d'une maladie ou d'un accident survenu à un particulier, emploient le plus souvent des mots de la famille d'ἄρρωστεῖν, lorsqu'on a

³⁴ Vandorpe 1997, 990 ; Ead. 2002, 290-291.

³⁵ À côté de ψήκτρα (attesté dans le *PSI* 4.430, 5, milieu du III^e s.), on trouve aussi, dans les papyrus, σῶστρον, pour ζῶστρον : Vandorpe 1997, 989 ; Ead. 2002, 290. Sur le substantif σπάθη, voir Poll. 1,185 : τὸ μὲν ἐκκαθαίρων τὴν τρίχα πτερῶ ἔοικὸς ζῶλον σπάθη.

³⁶ Dans les textes littéraires, le mot σωρακίς apparaît seulement chez Poll. 1,186.

³⁷ *PSI* 4.405 (milieu du III^e s.), 20-24, ἐπιμελέστερον σύν|ταξον Θεοπόμποι διδόναι ταῦτα (sc. τὰ χορτάσματα) τῶι υἱῶι μου | Πτολεμαῖωι, ἵνα μὴ ἄτροφ[ῶσιν οἱ πόλοι ; *PSI* 5.584 (milieu du III^e s.), 24-26 : εἰς τροφήν τοῖς πόλοις, ἵνα μὴ συνπέ|σωσι ; cf. également le *P.Mich.* 1.21 à la n. 40. Pour le bétail en général et en dehors des archives de Zénon, voir Gorteman 1957a.

³⁸ *P.Cair.Zen.* 3.59376 (milieu du III^e s.).

³⁹ C'est sans doute vrai pour le *P.Cair.Zen.* 4.59713 (milieu du III^e s.) cité par Orrioux 1985, 261, mais en revanche moins certain pour le *P.Cair.Zen.* 4.59710 (milieu du III^e s.), également cité par le savant français, dans la mesure où les animaux domestiques mentionnés dans ce compte faisaient partie du domaine d'Apollônios. Voir aussi le *PSI* 4.354 (254/253) ; dans cette lettre, Zénon est informé de la visite imminente du roi à Philadelphie, et de la nécessité de préparer du fourrage pour son équipe ; sur ce document, Orrioux 1983, 97 ; Clarysse-Vandorpe 1995, 54-57.

affaire à un cheval, ils n'attestent que le verbe ἐνοχλείσθαι, « être troublé, être indisposé », d'où « être malade »⁴⁰. À titre de comparaison, on observe une situation similaire dans la *Collection d'hippiatrie grecque*, où ἐνοχλεῖν est plus fréquent (30 occurrences) que les trois mots les plus communs pour indiquer l'état général de faiblesse ou de maladie, à savoir νοσεῖν (19 occurrences), ἀσθενεῖν (11 occurrences) et ἀρρωστεῖν (pas d'occurrence).

À l'occasion, les textes des archives sont plus précis sur les maux et les faiblesses des chevaux. Ainsi, dans une lettre datée de la fin du mois de janvier 253 avant notre ère (*P.Cair.Zen.* 2.59225), le médecin Artémidôros demande à Zénon d'user de son influence pour acquérir, ou, du moins, emprunter, à la saison de reproduction (4 et 5 : εἰς ὄχειαν), le cheval noir des fils de Leptinès⁴¹, qui présente de grandes enflures (3 : παραπήματα μεγάλα) aux jambes, et n'est plus utile qu'à la reproduction, car son propre cheval, trop vieux, n'a plus de vigueur⁴². L'emploi, par Artémidôros, du terme technique παράρη(σ)μα pour indiquer les enflures affectant les jambes du cheval des fils de Leptinès, n'est guère étonnant, puisqu'il est médecin.

Il pourrait encore être question d'un cheval à la fin d'une lettre où l'on apprend que, pendant que l'expéditeur, dont le nom n'est pas conservé, se trouvait à Memphis, Hermias, inconnu par ailleurs, ayant été appelé (3 : ἀνακληθεῖς) pour traiter une personne ou un animal de sexe féminin, et la guérir, n'y est pas parvenu (5 : οὐ[κ ἦ]δύνατο ἰάσασθαι αὐτήν), jusqu'à ce qu'à son retour, l'expéditeur, dont le nom est perdu, l'ait soignée (6 : ἕω[ς] {ως} ἐγὼ παραγενόμενος ὑγ[ί]ασα)⁴³. Une comparaison de l'écriture de cette lettre avec celle du *P.Cair.Zen.* 2.59225 m'a permis d'en identifier l'expéditeur, qui est, ici aussi, Artémidôros. L'examen du niveau de langue, en particulier l'emploi des verbes ἰάσασθαι et ὑγιάζειν, rares en dehors de la langue technique, conforte cette hypothèse. On dispose donc désormais d'un nouveau témoignage sur ce haut per-

⁴⁰ Voir par exemple le *P.Mich.* 1.21, une lettre datée aux alentours de juillet 257 : Apollônios, un employé du ministre, presse Zénon d'envoyer du foin pour nourrir les chevaux, parce que son propre stock est pratiquement épuisé et qu'il a des difficultés pour en acheter à Alexandrie ; il faut le faire rapidement, sans quoi les chevaux tomberont malades (7-8 : ἐ[νοχλείσθαι] τοῖς ἵπποις).

⁴¹ Le *P.Cair.Zen.* 3.59341^v (d) (après le 6 juin 247) est un autre exemple de prêt de cheval dans les archives de Zénon : dans cette note faisant office de brouillon à une lettre, il est demandé à un homme de rendre la jument qu'il a empruntée et qui était pleine (2 : ἵ[ππο]ν λήν ἔλαβεν ἐπίφορον ο[ὐ]σ[τα]ν/), ainsi que le poulain qui est né entre-temps.

⁴² Ricciardetto 2017b, 93-95. Dans la littérature hippiatrice grecque et latine, on appelle παράρησμα, l'enflure qui survient aux genoux, aux boulets, aux jarrets, ainsi qu'aux jambes et au dos des chevaux. Sur ce mot, voir Doyen-Higuet 2013, 47-49.

⁴³ *PSI* 6.665 (milieu du III^e s.) ; Ricciardetto 2017a, 158-159.

sonnage qui fait partie des favoris du ministre et a sans doute aussi été attaché à la Cour⁴⁴. Dans la mesure où les archives de Zénon ne présentent jamais Artémidōros dans son rôle de médecin, mais le montrent très souvent affairé à la gestion de sa maison de campagne, de ses cultures, de ses abeilles et de son bétail, il ne serait pas étonnant que τῶντιν de la l. 5 de cette lettre corresponde à l'un des animaux de son cheptel, peut-être une jument.

Provenant du nome arsinoïte et à peu près contemporain des archives de Zénon, le *P.Petrie* 2.25 (début de mars 226) contient des reçus d'un cocher à son patron, Artémôn, pour l'entretien de 35 chevaux, de leurs cochers et de palefreniers, dans le cadre d'une entreprise royale de transport. L'un des chevaux est malade (ἵππον ἐνοχλούμενον), et reçoit un traitement particulier. D'après un premier reçu, qui enregistre des dépenses pour trois jours, l'animal a été lavé (fr. A, l. 12 : ἐγλοηθέντα pour ἐκλουθέντα), puis, on lui a appliqué une préparation à base d'huile et de vin (fr. A, l. 13). La quantité consommée pour ces deux produits s'élève à trois cotyles chacun, soit ¾ l. Les prix des produits ne sont pas spécifiés. Le compte se poursuit par une entrée relative à la παράκασις (sur laquelle on va revenir en détail), pour les lampes, qui consiste en 2 cotyles (soit ½ l.) d'huile de ricin (fr. A, l. 14)⁴⁵.

J. Mahaffy, l'éditeur du texte en 1893, interprétait le participe ἐγλοηθέντα comme une forme fautive de ἐκλουθέντα. Après avoir tout d'abord proposé de corriger en ἐγλο<γ>ηθέντα (*Heilbronner Gymnasialprogramm* 1898, X), E. Mayser s'est rallié à la solution du papyrologue irlandais, à la suite d'un rapprochement de ce papyrus avec un passage du livre III des *Histoires* de Polybe : « Hannibal, tout en déplaçant par brèves étapes la position de son camp, séjournait dans la contrée susdite, au bord de l'Adriatique. *Il fit laver les chevaux avec du vin vieux*, étant donné l'abondance de la production, et soigna ainsi leur cachexie et leur gale »⁴⁶. Ce rapprochement avec notre papyrus est

⁴⁴ Sur le médecin Artémidōros, attesté dans 25 documents couvrant une période de 14 ans (de 257 à 243), voir l'entrée « Artemidoros » dans Trismegistos People (www.trismegistos.org/name/2343) ; *Pros.Ptol.* 4.10160 = 6.16582 ; Gorteman 1957b, 332-334 ; Pestman *et alii* 1981, 302 n° 13 ; Ricciardetto 2017a, 158-159.

⁴⁵ Premier reçu (fr. A, l. 12-14), pour 3 jours (du 5 au 7 mars 226) :

καὶ εἰς ἵππον ἐνοχλούμενον ἐγλοηθέντα
εἰς χρίσιν ἐλαίου κ(οτύλας) γ οἴνου κ(οτύλας) γ καὶ εἰς παράκασιν
εἰς λύχνους κίκιος κ(οτύλας) β.

Traduction de J. Mahaffy : « And for a sick horse embrocated | for the lotion of oil 3 kotyles, of wine 3 kotyles, and for lighting (or burning), | for lights, of castor oil 2 kotyles. »

⁴⁶ Polyb. 3,88,1, Ἀννίβας δὲ κατὰ βραχὺ μεταθεὶς τὴν παρεμβολὴν ἐνδιέτριβε τῇ παρὰ τὸν Ἀδρίαν χώρα καὶ τοὺς μὲν ἵππους ἐκλούσων τοῖς παλαιοῖς οἴνοις διὰ τὸ πλῆθος ἐξεθεράπευσε τὴν καχεξίαν αὐτῶν καὶ τὴν ψώραν. La traduction est celle d'É. Foulon dans la CUF, Paris 2004, 122, légèrement modifiée. Pour ce passage, Polybe se fonde sur

d'autant plus intéressant qu'à côté de la mention de chevaux lavés avec du vin, il est aussi question d'huile, un peu plus haut dans le récit de l'historien grec (3,87,1-3) : « [...] il (*sc.* Hannibal) installa son camp au bord de l'Adriatique, en une contrée regorgeant de tous les fruits de la terre, puis il prit grand soin du repos et de la santé de ses hommes, et tout autant de ses chevaux. En effet, le froid et la *manque d'huile* (ἀνηλειψίας), – étant donné qu'il avait pris ses quartiers d'hiver en rase campagne dans les territoires de la Gaule cisalpine –, et en outre, après cela, la marche à travers les marais et ses souffrances avaient provoqué chez presque tous les chevaux et chez les hommes également ce qu'on appelle la gale de la faim (λιμόψωρος) ou une cachexie identique. C'est pourquoi, maître d'une contrée prospère, il redonna des forces à ses chevaux [...] »⁴⁷. Comme l'a démontré É. Foulon, les chevaux d'Hannibal souffrent, non pas du scorbut, comme cela a parfois été avancé, mais de la gale, maladie non mortelle (à la différence du scorbut), qui n'empêche pas de marcher et n'interdit pas de combattre ; or les chevaux et les hommes d'Hannibal viennent de remporter la victoire de Trasimène (en 217)⁴⁸. Dans son récit, Polybe fait référence au traitement de cette maladie : l'huile (de massage et de nettoyage) doit servir au savonnage du corps de l'animal, tandis que le vin avec lequel on lave (ἐκλούειν) les chevaux, contenant de l'alcool, plus encore dans l'Antiquité que de nos jours, est utilisé pour ses propriétés antiseptiques⁴⁹. Ce traitement de la gale se retrouve dans la littérature médicale et vétérinaire⁵⁰. Dans notre papyrus, la mention de l'animal lavé et l'enre-

des sources carthaginoises, c'est-à-dire les historiographes grecs d'Hannibal. Le rapprochement a été proposé par Wilcken 1906, 519 ; cf. aussi *BL* 1.360, et Maysen 1923, 402 et 489.

⁴⁷ Polyb. 3,87,1-3 (trad. française É. Foulon, CUF, Paris 2004, 120-121). Le mot λιμόψωρος, « gale de la faim », qui est un *hapax legomenon* (sans compter une entrée dans la *Souda* qui reproduit à peu près le texte de l'historien grec), équivaut à ψώρα, « gale », employé au chapitre suivant des *Histoires*. Dans les *Hipp. Berol.* 69,4 = *CHG* 1,270,23, on trouve le doublet λιμοψώρα, qui est aussi un *hapax*, dans un chapitre consacré à la gale (περὶ τῆς ψώρας).

⁴⁸ Foulon 1997 ; voyez aussi l'édition CUF (2004) du livre III des *Histoires* de Polybe, p. 121 n. 365 ; p. 242 n. 375.

⁴⁹ Foulon 1997, 234-235.

⁵⁰ Voir les références citées par Foulon 1997, 235 n. 15. Pour la littérature vétérinaire, cf. *Hipp. Berol.* 69,5 = *CHG* 1,271,1-2, ἔκλουσον καὶ ἀνάτριβε, ἐμφυσιῆσας οἴνω καὶ ἐλαίῳ. Un tel traitement est utilisé aussi pour d'autres affections, notamment dermatologiques ; voyez, par exemple, *Hipp. Berol.* 118 = *CHG* 1,379,19-20 (traitement de la pelade) : ἔκλουσον κονία καὶ ὕδατι θερμῷ. Κὰν μὲν ἱκανῶς ἔχη, οἴνω καὶ ἐλαίῳ χλιαρῷ καταφύσησον ; *Hipp. Berol.* 1,22 = *CHG* 1,9,3-4 (traitement de la fièvre), καὶ εἰς βάλανειον ἀγαγὼν λούσον, καὶ οἴνω καὶ ἐλαίῳ ἐμφυσῶν ἀνάτριβε ; etc.

gistrement des dépenses en huile et en vin, s'insèrent vraisemblablement dans le cadre du traitement de cette affection⁵¹.

Un deuxième reçu enregistre les dépenses pour les huit jours suivants. Cette fois encore, le cheval a été lavé, mais, à la différence du premier reçu, il a également été phlébotomisé (fr. B, 13 : φλεβοτομηθέντα). Si l'on ne peut déterminer quelle partie du corps a été l'objet de cette saignée thérapeutique, en revanche, la durée du traitement est spécifiée : cinq jours (du 9 au 13 mars)⁵². En l'absence de toute mention d'intervention extérieure, on peut supposer que ce sont les cochers, assistés de leurs palefreniers, qui se sont chargés de l'opération et qui ont entouré de leurs soins le cheval après la saignée. Les dépenses en huile et en vin comptabilisées après la mention de l'opération entrent probablement dans le cadre du traitement⁵³. Le reçu se poursuit par la mention de la παράκασις, qui consiste en ½ cotyle d'huile de ricin par jour, ce qui fait un total de 2 ½ cotyles pour les cinq jours de traitement. Enfin, pendant les trois derniers jours que couvre ce second reçu (du 14 au 16 mars), 1 cotyle d'huile et la même quantité de vin ont été employés pour le cheval malade⁵⁴. Le reçu se termine par un nouvel enregistrement de dépenses pour

⁵¹ Pour une autre interprétation du participe ἐγλοηθέντα, voir la note suivante.

⁵² D'après V. Ortoleva, que nous remercions ici pour sa suggestion, le participe ἐγλοηθέντα pourrait correspondre à ἐκλυθέντα, de ἐκλύειν, « laisser libre », c'est-à-dire « laisser paître », avec l'emploi de οη (= οι par iotacisme) au lieu de υ. Dans ce cas, l'animal aurait été mis au vert, étape préliminaire indispensable à la saignée préventive, qui avait lieu au printemps, – ce qui s'accorde assez bien avec le moment de l'opération, d'après le reçu (vers la fin de l'hiver : 9-13 mars) ; sur la saignée préventive ou « de printemps », voir Ortoleva 1997 ; Gitton 2001. Néanmoins, une telle solution se heurte à deux difficultés : outre le fait que « mettre au vert » se dit en grec γραστίζειν, la saignée prophylactique était réalisée sur un animal sain ; or, ici, notre cheval est à trois reprises qualifié de « malade » (ἐνοχλούμενον ou ἐνοχληθέντι).

⁵³ Sur le traitement de la gale (et aussi de la pelade) par la saignée, voir Paul.Aeg. 4,2,1 = CMG 9.1,322,4. Chez les hippiatres grecs : Exc. Lugd. 98 = CHG 2,296,23-27 ; Sévilla 1922, 212-213 ; Bourdy 1988 ; D'Houdain-Doniol-Valcroze 2001, 40. Les objets utilisés comme instruments pour soigner les chevaux galeux (étrille, éponge montée sur un manche de bois, etc.) font l'objet d'une étude par Boehm 2016.

⁵⁴ Deuxième reçu (fr. B, l. 12-18), pour 9 jours (du 7 au 16 mars 226) :

καὶ εἰς ἕπτον ἐνοχλούμενον
ἐγλοηθέντα καὶ φλεβοτομηθέντα ἀπὸ κς τοῦ Τῦβι ἕως λ,
τὴν ἡμέραν οἴνου κ(οτύλην) α ζ, ἐλαίου κ(οτύλην) α ζ,
ἡμερῶν δὲ ε ἐλαίου κ(οτύλας) ζ ζ, οἴνου κ(οτύλας) ζ ζ,
παράκασιν τὴν ἡμέραν κίκιος κ(οτύλης) ζ κ(οτύλαι) β ζ,
ἐνοχληθέντι ἀπὸ α τοῦ Μεχῆρ ἕως γ τὴν
ἡμέραν ἐλαίου κ(οτύλην) α (γίνονται) κ(οτύλαι) γ οἴνου κ(οτύλην) α
(γίνονται) κ(οτύλαι) γ.

Trad. de Mahaffy : « And for a disabled horse, | bathed, and having blood let,

la παράκαυσις (1 cotyle d'huile de ricin), ainsi que par l'établissement des quantités de fourrage dépensées pour les 35 chevaux, dont l'un, vraisemblablement notre animal malade, a été laissé de côté (fr. C, l. 4 : ἵππῳ περιόντι)⁵⁵.

À quoi correspond παράκαυσις, mot rarissime qui, en dehors de ces reçus, n'apparaît, dans l'état actuel de documentation, qu'une seule autre fois, bien plus tard, chez Galien, pour désigner une inflammation⁵⁶ ? D'après J. Mahaffy, l'éditeur des reçus, ce substantif pourrait avoir une double signification dans le *P.Petrie* : il pourrait d'une part renvoyer à l'éclairage des lampes à huile, et, d'autre part, désigner la cautérisation du cheval malade⁵⁷. Tout en marquant sa préférence pour l'acception médicale, Mahaffy utilise, tantôt l'un, tantôt l'autre sens dans sa traduction, et il est suivi sur ce point par le *LSJ*, non sans imprécision⁵⁸. Même si παράκαυσις pourrait bien avoir eu ces deux significations⁵⁹, il paraît peu vraisemblable que le scripteur ait employé un mot technique, dans le même contexte documentaire et administratif, avec deux sens si différents. Il est plus probable que le substantif παράκαυσις du *P.Petrie* désigne seulement l'éclairage, ce qui n'exclut pas pour autant la possibilité qu'en pratique, l'huile enregistrée dans cette entrée ait été aussi utilisée à d'autres fins moins usuelles que l'éclairage, que, eu égard à la nature documentaire du papyrus, le scripteur n'a pas jugé nécessaire de spécifier.

from 26th Tybi to 30th, | per diem, 1 ½ pints of wine, 1 ½ of oil, | for 5 days, comes to 7 ½ pints of oil, 7 ½ pints of wine; | and for singeing, per day, ½ pint of κίκι oil / comes to 2 ½ pints. | But for [the horse] disabled, from 1st to 3rd Mecheir, per | diem, 1 pint of oil / 3 pints, 1 of wine / 3 pints ».

⁵⁵ Deuxième reçu (fr. C, l. 2 et 4) :

καὶ ε[ίς] παράκα[υσι]ν κίκιος κ(οτύλην) α (...)

καὶ ἵππῳ περιόντι α (...)

Trad. de Mahaffy : « And for the burning [of lights], of κίκι oil (castor oil), 1 kotyle (...) and for 1 horse over (...) ».

⁵⁶ Gal. in *Hipp.* de fract. *comment.* 3,8 (18B,548,12 K.).

⁵⁷ J. Mahaffy, au sujet de παράκαυσις, dans le premier reçu : « (...) may either mean mere lighting by night or the firing of the sick horse; the close connexion of the two in the sister documents (sc. dans le second reçu) makes me prefer the latter ». Abu Bakr 1991, 60, est du même avis.

⁵⁸ Pour les traductions de Mahaffy, cf. *supra* les n. 45 et 54-55. Dans l'entrée παράκαυσις du *LSJ*⁹, pour le sens de *burning for light*, « *PPetr.* 2 p. 73 » correspond en réalité à « *PPetr.* 2, p. 72 and 74 » ; pour celui de *firing a horse*, « ib. 3 p. 178 » à « ib. 2, p. 73 ».

⁵⁹ On comparera avec le verbe παρακαίειν, plus fréquent, qui signifie « faire brûler à côté de », « éclairer, tenir éclairé à côté » (Hdt. 2,130, λύχνος παρακαίεται ; Plut. *de Iside et Osiride* 79 [383D] ; etc.), mais qui s'emploie aussi, dans la *Collection hippocratique* (Vid. *Ac.* 3,3 = p. 169, 14 Joly et IX 154 L.), en parlant d'une veine atteinte ou traversée par la cautérisation (ὅταν δὲ φλέβα παρακαύσης ἢ διακαύσης).

Abondamment cultivé en Égypte, le ricin (κίκι, mais aussi κροτόν)⁶⁰ était fréquemment utilisé en médecine, notamment pour ses vertus purgatives⁶¹, mais il était surtout connu pour l'huile épaisse, grasse et visqueuse extraite de ses graines, qui faisait partie des huiles volontiers employées pour l'éclairage, dans l'Égypte ptolémaïque⁶². Dans les archives de Zénon, un compte d'écurie établit les rations alimentaires des sept chevaux d'Amyntas, pendant huit jours, ainsi que les rations d'huile de ricin nécessaires *pour l'éclairage* (ἐπὶ λύχνον) de l'écurie⁶³ ; un autre document enregistre de manière journalière la distribution d'huile, pour l'éclairage du ministre et de son entourage, dans le cadre d'une tournée d'inspection dans le Delta⁶⁴. Dans ce registre, l'usage qui est fait de l'huile n'est jamais spécifié, parce qu'il est évident, *sauf* dans les entrées relatives aux chevaux. Cette précision ne se justifie qu'en supposant que, dans un contexte équin, l'huile pouvait être utilisée à d'autres fins que l'éclairage. Or, dans le *P.Petrie* aussi, la première attestation de παράκωσις est accompagnée de la précision « pour l'éclairage » (εἰς λύχνου), mais pas les deux autres. Se pourrait-il que l'huile de ricin ait aussi servi dans le traitement du cheval malade ? Une expérience menée par Alan Samuel a montré qu'une lampe contenant un demi-

⁶⁰ Sur cette terminologie dans les papyrus, Sandy 1989, 43. En latin, la plante est dénommée *cici*, *croton*, *ricinus*, voire *sibi* ou *sesamon silvestre* : cf. Plin. *nat.* 15,25. Sur le ricin, voir André 1985, 66 (s. v. *cici*), 79 (*croton*), 218 (*ricinus*), 237 (*sēsamon silvestre*) et 238 (*sibi*) ; Sandy 1989, 35-54.

⁶¹ Sur les propriétés médicinales du ricin et des produits dérivés de cette plante, cf. Dsc. 1,32,2 (1,37,11-15 W.) et 4,161,2 (2,306,5-12 W.) ; Plin. *nat.* 23,84. Parmi d'autres emplois en médecine, le ricin est bon aussi pour les maladies articulaires, les indurations, les brûlures ; on s'en sert également pour soigner des affections dermatologiques, donner une bonne couleur à la peau ou faire pousser les cheveux.

⁶² Sandy 1989, 53 ; Mossakowska 1994, 128-130 ; Brun 2003, 177-179 et 2004, 151-152. Hérodote et Dioscoride la jugent bonne pour les lampes : Hdt. 2,94 (qui souligne aussi son odeur nauséabonde) ; Dsc. 4,161,1 (2,306,4 W.) ; cf. également Diod. Sic. 1,34,11 ; Strab. 17,2,5. Pline souligne que l'huile donne une lumière pauvre, parce qu'elle est trop grasse, et qu'on fait avec la grappe des mèches qui donnent beaucoup de clarté : Plin. *nat.* 23,84. Sur la fabrication d'huile de ricin, cf. Hdt. 2,94 ; Dsc. 1,32,1-2 (1,36,21-1,37,10 W.) ; Plin. *nat.* 15,25 (sur ce passage, voir André 1960) ; Marganne 1992, 314. L'huile est jugée immangeable par Dsc. 4,161,1 (2,306,3 W.) et Plin. *nat.* 15,25. Strab. 17,2,5 précise que les plus pauvres et les travailleurs de force, hommes et femmes, se frottent le corps d'huile de ricin. Pour l'emploi d'huile de ricin dans un contexte balnéaire : Sandy 1989, 53.

⁶³ *P.Cair.Zen.* 4.59689 (258/256). Les lampes à huile éclairent le πυλῶν, à savoir la porte par laquelle on accède à l'écurie, qui doit en revanche être tenue dans l'obscurité, afin que les chevaux prennent leur nourriture paisiblement : voir Vitruv. 6,6,4 ; Cet. Fav. 13 et ci-dessous, n. 66.

⁶⁴ *P.Corn.* 1 (5 mars 257).

cotyle d'huile de ricin, soit 12 cl, offre un éclairage pendant 14 à 18 heures⁶⁵. Pour éclairer l'écurie d'Amyntas, $\frac{1}{4}$ de cotyle, soit 0,625 l, est nécessaire par jour, ce qui correspond à 8 heures de lumière (peut-être la lampe était-elle allumée pendant la nuit ?). La première et la troisième attestation de παράκαυσις dans le *P.Petrie* sont accompagnées de la même quantité, faible, d'huile, ce qui nous amène à penser que, dans ces deux entrées, l'huile n'a été utilisée qu'à des fins d'éclairage. La précision εἰς λύχνους qui accompagne la première attestation confirme cette hypothèse. En revanche, les quantités dépensées *per diem* pour le cheval pendant les cinq jours où on lui a fait une saignée, sont six fois supérieures : une telle consommation suggère, qu'en plus de l'éclairage (d'où l'emploi du mot παράκαυσις), l'huile de ricin a aussi été utilisée dans les soins qui ont suivi la saignée⁶⁶.

En dehors de ces reçus de dépense, deux produits attestés dans des comptes des archives de Zénon pourraient avoir été utilisés à des fins vétérinaires. Le premier est le vin. Dans la première des onze colonnes d'une liste de distribution de vin le plus souvent destiné à des cuisiniers, dans le cadre de la mission de Zénon au Proche-Orient (*P.Lond.* 7.1930 = *C.Ptol.Sklav.* 2.123 ; *C.Zen.Palestine* 6, février-mai 259), le scripteur a enregistré deux cotyles (c'est-à-dire $\frac{1}{2}$ l.) de vin moelleux pour un cheval d'attelage (I, 1-2 : ἵπποι ἄρματ[ίτηι | μαλακοῦ κο(τύλαι) β), et une ration de vin ordinaire, pour une mule (I, 48 : ἡμιόνωι κο(τύλη) α). La nature elliptique du texte ne permet pas d'établir avec

⁶⁵ Samuel 1963-1964, 33 ; Sandy 1989, 52. L'expérience a été menée sur deux lampes antiques, l'une (celle qui a offert un éclairage pendant 14 h), avec une mèche en lin tressé, l'autre, avec une mèche en chanvre.

⁶⁶ Sur les soins particuliers apportés au cheval après la saignée, voir Chiron 6-13 ; *Veg. mulom.* 1,22. M.-Th. Cam, que nous remercions vivement ici, nous a fait observer que l'huile pourrait aussi avoir servi de combustible pour chauffer l'écurie pendant la période où l'animal est saigné ; rappelons en outre que les reçus sont datés de la fin de l'hiver. Sur la nécessité d'installer des écuries dans des endroits chauds, cf. *Cet. Fav.* 13 : *Equilia calidis locis ordinentur* ; voyez aussi *Vitr.* 6,6,4, qui recommande que les écuries soient affectées dans les parties les plus chaudes de la ferme, sans toutefois que les animaux se trouvent dans le voisinage immédiat du foyer, pour éviter que les poils des bêtes ne se hérissent ; *Varro rust.* 2,7,14, recommande de faire du feu dans les écuries si le temps est froid ; en 2,7,10, il précise que les juments pleines ne doivent pas se trouver dans des endroits froids, car le froid nuit particulièrement à leur gestation (même observation pour les vaches pleines en 2,5,15). Le sol des écuries doit être préservé de toute humidité, et les portes et fenêtres, fermées (comparer *Xen. Eq.* 4,4 ; *Pallad.* 1,21, qui recommande que les écuries soient surélevées, afin qu'elles ne soient pas humides, ce qui serait mauvais pour les sabots des bêtes, et qu'elles soient exposées au midi ; pour les bovins, cf. *ibid.* 4,11,8 ; cette orientation paraît confirmée par l'archéologie : cf. L. Callebat dans son édition de Vitruve, *De l'architecture*, VI, Paris 2004, 208). Voir également Pelagon. 294 (p. 52,1 Fischer).

certitude l'usage qui était fait de ce vin, mais on peut vraisemblablement penser qu'il a été utilisé dans le cadre de soins : le vin moelleux est un ingrédient qui entre dans la composition de nombreuses recettes vétérinaires⁶⁷. Le second est l'orge. À la fin d'un long compte daté du milieu du III^e siècle (*P.Cair.Zen.* 4.59710-59711), qui enregistre des distributions de cette céréale à des porcs destinés aux sacrifices, dont certains de race sicilienne, réputée dans l'Antiquité et importée à Philadelphie par le ministre Apollônios, ainsi qu'à des ânes, des chevaux, des chiens, des pigeons et même des particuliers, on découvre que cinq chénices (1 chénice = c. 1,08 l.) d'orge ont été employées dans la préparation de la ptisane ou décoction d'orge (*P.Cair.Zen.* 4.59710, 76 et 59711, 6 et 10 : εἰς πτισάνην), tandis que trois, puis huit chénices du même produit ont servi à la confection d'emplâtres (*P.Cair.Zen.* 4.59710, 72 et 77, et 59711, 5 : (εἰς) κατάπλασμα). On ne sait pas si ces remèdes étaient destinés à des animaux (peut-être des chevaux ?) et/ou à des particuliers⁶⁸.

4. Les écuries

Dénommée ἵππων ou ἵπποκοινάριον dans les archives de Zénon et dans les papyrus d'époque romaine, jusqu'au III^e siècle de notre ère, date à laquelle ce mot est remplacé par στάβλον (lat. *stabulum*), l'écurie était en général un vaste bâtiment situé dans une agglomération importante et dont le propriétaire appartenait à un rang social élevé⁶⁹. Elle pouvait comporter une partie servant au logement du personnel chargé des chevaux⁷⁰. À défaut d'écurie, les cours des

⁶⁷ Le vin moelleux ou le vin doux entrent notamment dans la composition de remèdes vétérinaires destinés à soigner des affections de la vessie (*Hipp. Berol.* 121 = *CHG* 1,381,4 ; *Veg. mulom.* 2,79,14 et 2,79,23), des affections oculaires (*Hipp. Par.* 400 = *CHG* 2,60,18-19 ; Pelagon. 411 = p. 72,5 Fischer), la colique (Chiron 450), la morve (Chiron 201 ; *Veg. mulom.* 1,17,18), des maladies de la tête (*Veg. mulom.* 2,6,9), etc.

⁶⁸ Le papyrus a été réédité par Reekmans 1999. La décoction d'orge est très fréquemment employée dans le traitement d'affections équinnes : voyez par exemple *Hipp. Berol.* 1,5 (*CHG* 1,2,19), τὰς κριθὰς πτισάνην ποιοῦντα ; 7,8 (*CHG* 1,48,6), πτισάνην <κριθίνην> ; signalons la ptisane d'Alexandrie, πτισάνης Ἀλεξανδρηνης (*sic*), dans *Hipp. Paris.* 1034 (*CHG* 2,99,15) ; etc. Sur l'emploi de l'orge en médecine, cf. *Dsc.* 2,86 (1,170-171 W.) ; *Plin. nat.* 22,122-123 et 134-136 (pour la ptisane, cf. 136) ; *Gal. de alim. fac.* 1,1 (19,16 Wilkins = 6,474,7 K.) ; *Id. meth. med.* 12,8 (10,868,3 K.) ; cataplasme de grains d'orge) ; *Id. de comp. med. per gen.* 3,2 (13,583,14 K.) ; etc. En médecine vétérinaire, la racine d'orge pouvait être employée dans la confection d'emplâtres (*Hipp. Cant.* 69.1 = *CHG* 2,200,10-11).

⁶⁹ Sur l'écurie dans l'Égypte gréco-romaine et byzantine, voir Husson 1983, 119-120 (s. v. ἵππων et Ἱπαρχα ἵπποκοινάριον, attesté dans un papyrus du II/I^{er} siècle, *SB* 3.7182) et 254-256 (στάβλον) ; voyez également 162-163 s. v. μάνδρα.

⁷⁰ Husson 1983, 120. Ce personnel est notamment composé de palefreniers

maisons aisées pouvaient être divisées par une murette en deux parties dont l'une servait de cuisine et l'autre d'abri pour les animaux⁷¹. Certains personnages aisés comme Diotimos, adjoint du ministre, chargé de surveiller la gestion des finances royales dans plusieurs nomes, s'en sont fait construire, comme en témoigne le *P.Cair.Zen.* 2.59193 (21 décembre 255), une lettre où il demande à Zénon que sa maison soit agrandie de 20 coudées, soit environ 10,4 m, « car, écrit-il, la cour est trop petite et l'endroit n'a pas d'écurie » (ἔστι γὰρ ἡ αὐλή [ἐλ.]αἰτω (l. ἐλάτων) καὶ ἵπωνα οὐκ ἔχει ὁ τόπος)⁷². Une autre lettre, adressée à Psasys par un certain Hôros⁷³, se rapporte à la construction d'une pièce ou d'un bâtiment (5 : οἰκήματος)⁷⁴, qui permettra à ce dernier d'évacuer un local affecté ordinairement à un étalon, et dont il n'a qu'une jouissance provisoire et contestée. L'étalon appartient vraisemblablement au médecin Artémidôros, et c'est sans doute pour lui qu'est construite l'écurie. Il est probablement encore question d'écurie dans une autre lettre, dont il manque le début : un homme se plaint de n'avoir pas d'endroit où sa jument puisse mettre bas (2-3 : μὴ ἔχειν τόπον ἐὰν τέκηι | ἵππος)⁷⁵.

5. Le personnel vétérinaire et l'inspection des chevaux

Dans les papiers de Zénon et dans les documents contemporains, on ne trouve pas de mention de vétérinaire (ἰππιατρός ou ἵπποίατρος), mais l'existence d'une « taxe des hippiatres » (ἵππιατρικόν), dans le *P.Hib.* I 45 (el-Hibeh, février 257), si, du moins, la lecture des trois premières lettres du mot, difficiles à déchiffrer, est correcte, semble attester son existence en Égypte au III^e siècle⁷⁶.

(ἵπποκόμοι). Les papyrus du III^e siècle renseignent sur le salaire qui leur était alloué ; cf. par ex. *P.Cair.Zen.* 3.59376, l. 16-21 : καὶ τοῦ ὀψωνίου ἔλαβον τοῖς ἵπποκόμοις (δραχμὰς) ς Ἀριστομάχοι (δραχμὰς) β | Ἀρυότη (δραχμὰς) β καὶ Διονύσιος | (δραχμῆν) α (δβολὸν) (γίνεται) τὸ λοιπὸν (τετρώβολον) | τούτου ἔχει Δωρίων ὁ τὸν | πῶλον θεραπεύων.

⁷¹ Nowicka 1969, 142 n. 133 ; cf. Vittr. 6,7,1.

⁷² Sur la maison de Diotimos à Philadelphie, cf. Vanderboghdt 1942 ; Husson 1983, 302-306 ; Raeder 1988, 364-367.

⁷³ *P.Cair.Zen.* 5.59840 (milieu du III^e s.) : « Hôros a Psasys salut. Je suis en difficulté avec Démétrios. Artémidôros ayant écrit au sujet du local jadis occupé par l'étalon, il a refusé (...) venir en personne. Aie donc soin que Zénon écrive à Artémidôros de faire donner de la brique et un maçon pour construire une écurie (car ce n'est pas sans disputes que j'occupe le local), pour éviter que, si l'étalon revient, nous ne soyons de nouveau expulsés » (trad. O. Guéraud et P. Jouguet).

⁷⁴ Οἴκημα est un « terme général qui désigne un bâtiment indépendant ou une pièce dans une construction plus vaste qui sert soit d'habitation soit d'entrepôt » (Husson 1983, 185). Dans le contexte de notre lettre, il s'agit d'une écurie.

⁷⁵ *P.Cair.Zen.* 4.59635 (milieu du III^e s.) ; Husson 1983, 276-278.

⁷⁶ Sur ce papyrus, cf. Ricciardetto 2017b, 91-93.

Dans un contexte militaire, les chevaux du roi confiés aux soldats étaient soumis à l'inspection d'un ἵπποσκόπος⁷⁷. Des revues de chevaux avaient lieu périodiquement pour vérifier si chaque clérouque maintenait le sien en bon état, selon ses obligations⁷⁸. On a conservé le recensement dressé par l'un de ces inspecteurs⁷⁹ : y sont consignés la date de la remise de l'animal, le nom du cavalier, son ethnique, son hipparchie, ainsi que le signalement de la monture, à savoir l'âge, spécifié par l'état de la denture, la robe⁸⁰, qui est parfois détaillée, et des observations diverses sur la santé de l'animal (voir tableau) : on signalera ainsi une jument noire allaitant (γαλοῦχος)⁸¹, atteinte d'une affection cutanée, peut-être

⁷⁷ *P.Petr.* 3.54 (Philadelphie ?, 248/240) ; Préaux 1939, 215. Le mot est un *hapax* à ce jour, mais l'on notera l'existence de l'adjectif ἵπποσκοπικός, dans la *Souda* (s. v. Κίμων ; cf. aussi s. v. Ἀψυρτος), où il correspond au titre d'un traité de Simon d'Athènes (V^e s.).

⁷⁸ Si certains clérouques étaient sans doute propriétaires de leur monture, d'autres devaient, pour pouvoir s'en servir, payer une redevance, le φόρος ἵππων ou ἵππων, attestée seulement au III^e siècle ; d'autres encore s'acquittaient de l'ἀντιπίας, une redevance « sans doute exigée des cavaliers qui n'entretiennent pas un cheval à leurs frais », Martin-Nachtergaele 2001, 178 ; cf. aussi Préaux 1939, 215-216.

⁷⁹ *P.Petrie* 2.35 (nome arsinoïte, 242/241) ; sur la provenance du papyrus, Uebel 1968, 208-210.

⁸⁰ On comparera le vocabulaire des robes de chevaux à celui attesté dans les archives de la cavalerie athénienne. Datées des années 350-240 avant notre ère, soit contemporaines de Zénon, ces archives se composent de deux lots de tablettes de plomb, dont l'un a été retrouvé en 1965 à la nécropole athénienne du Céramique (574 pièces éditées par Braun 1970, 198-269), et l'autre, à l'agora d'Athènes (111 pièces éditées par Kroll 1977). Elles correspondent à la procédure dénommée τίμησις καὶ δοκιμασία τῶν ἵππων, « évaluation et examen des chevaux ». Chaque tablette donne quatre informations : le nom du cavalier propriétaire du cheval, la robe de l'animal (qui est rousse, πυρρός, dans 310 cas ; noire, μέλας, dans 67 cas ; alezane, παρῶας, dans 59 cas ; blanche, λευκός, dans 17 cas ; bigarrée, ποικίλος, dans 14 cas ; gris pommelée, ψαρός, dans 2 cas ; avec une tache blanche sur le front, φαλιός, dans 2 cas, et enfin, peut-être une fois, blanche et alezane, μαλο[παρῶας], qui est restitué ; sur ces robes, voir Braun 1970, 251-256 et Kroll 1977, 86), la mention de marque au fer (ou l'absence de marque, ἄσημος), et, enfin, un nombre équivalant à la valeur du cheval (le nombre est parfois précédé du mot τίμημα ou τιμή, « prix », qui tourne en moyenne aux alentours de 700 drachmes : comparer ci-dessus, le prix payé par Hérakleitès pour l'achat d'un cheval).

⁸¹ La première attestation de γαλοῦχεῖν dans la littérature transmise par la tradition manuscrite médiévale (Ios. Fl. *AJ* 2,227) est postérieure de plusieurs siècles au *P.Petrie*. Pour le bétail, cf., dans un chapitre d'Anatolios consacré à la monte de l'âne (*Hipp. Berol.* 14,9 = *CHG* 1,82,22 ; voir aussi *Gp.* 16,21,7, qui attribuent ce chapitre à Apsyrτος), ἔστω δὲ τῆς γαλοῦχίας (sc. de l'âne) ὁ χρόνος διετής, ὅσπερ καὶ ἵπποις (cf. *Colum.* 6,37) ; *Exc. Anat.* 6 (*CHG* 2,118,12-13), γαλοῦχεῖ ... ἵππων δὲ εἰς διετίαν, et 8 (*CHG* 2,119,16) ; voyez enfin les recommandations de Didymos sur l'alimentation des vaches qui allaitent dans un chapitre consacré à l'élevage des veaux : *Fragm. Anatoli* de bubus 8,1 (*CHG* 2,332,12-

une pelade (λεπρός, pour λεπρά ?)⁸². Si le cheval assigné à un militaire tombait malade ou s'il lui arrivait un accident, à cause de la négligence de son propriétaire, ce dernier s'exposait à des pénalités. C'est bien ce que craint un clérouque qui, dans une pétition datée du 28 janvier 214, se plaint d'un fonctionnaire qui l'a privé de son logement et qui a mis son cheval dehors, si bien que ce dernier est en plein air⁸³.

Des inspections pouvaient aussi être organisées en dehors du contexte militaire. Dans une lettre malheureusement fragmentaire⁸⁴, Sôstratos, un ami et un associé de Zénon, l'informe qu'il est descendu aussi vite que possible d'Alexandrie pour inspecter ses chevaux et son poulain. Les nouvelles sont rassurantes, puisque non seulement ceux-ci se portent bien (2 : γίνωσκε οἱὺν τὰς μὲν ἵππους εὖ δια[κειμένας]), mais qu'en outre, cinq juments sont gestantes (3 : [ἐγ] γ[ασ]τρὴ ἐχούσας πέντε αὐτ[ῶν]). Dans une autre lettre, l'expéditeur, dont le nom est perdu, informe Apollônios, probablement le ministre, qu'il est prêt à envoyer les chevaux, la chèvre et l'agneau, mais il demande au préalable qu'on fasse venir un agent pour s'assurer que ceux-ci sont satisfaisants (4 : ἀλλά συντάξας τινὲ συναρ[γενόμενος ἐπιδεῖν]⁸⁵).

En conclusion, nonobstant le caractère officiel des archives de Zénon, chacun des papyrus examinés ici apporte un éclairage singulier sur l'intérêt pour l'élevage et les soins vétérinaires du cheval, animal plutôt rare, réservé à l'armée ou à des attelages de luxe, dans les couches supérieures de la population grecque d'Égypte au III^e siècle avant notre ère. Pour le ministre Apollônios, comme pour son secrétaire Zénon, dont on sait qu'il possédait au moins deux chevaux pour son usage personnel⁸⁶, un poulain et cinq juments poulinières⁸⁷ ou pour le mé-

13 ; cf. *Gp.* 17,8).

⁸² Sur ce déchiffrement, Launey 1987, 705 n. 4 = *BL* 3.143.

⁸³ *P.Entreux.* 14 (Magdôla, nome arsinoïte, 28 janvier 214), 4-6 et 8-9 : (...) ἐνοικούν[τός] μου ἐν τῷ σ[τα]θμῷ τ[ο]ύτῳ, ἐπελ[θ]ὼν Δεινίας ἐξέβαλε τὸν ἵππον ἀκρίτως καὶ ἐνόικισεν (lire ἐνόικισεν) | [. . .] ἤθην, ὅστε ἕπα[ι]θρον [εἶ]ναί μου τὸν [ἵ]ππ[ο]ν. (...) ἵνα μὴ συμβαίνει, ὑπαίθρου τοῦ ἵπ[ο]υ ἐστηκότος, σύμπτ[ω]μά τι π[ε]ρι[τ]υ[χεῖν]..., « (...) j'habitais dans ce logement, mais Deinias survint et, agissant à la légère, mit dehors mon cheval et installa (...), si bien que mon cheval est en plein air. (...) Pour éviter que, mon cheval étant en plein air, il ne lui arrive quelque accident (...) » (trad. O. Guéraud).

⁸⁴ *P.Lond.* 7.2053 (entre 255 et 246).

⁸⁵ *P.Cair.Zen.* 4.59576 (milieu du III^e s.).

⁸⁶ Il a eu notamment un « grand cheval » : voir ci-dessus, le *P.Cair.Zen.* 3.59393 (milieu du III^e s.) ; cf. aussi *P.Cair.Zen.* 3.59326, 80 (long compte de dépenses variées faites par des personnes différentes au nom de Zénon ; le document ne peut être antérieur à 247 selon Bogaert 1987, 48 = *BL* 9.52).

⁸⁷ *P.Lond.* 7.2053 (255/246).

decin Artémidôros⁸⁸, cet intérêt s'est même mué en une véritable passion⁸⁹, que l'on rattache en partie à l'effort des Lagides de développer l'élevage du cheval en Égypte, afin, d'une part, de répondre aux besoins de la cavalerie, et, d'autre part, de réduire les coûts et les pertes engendrés par le transport, lorsque l'animal était importé de Cyrénaïque, de Syrie et d'Arabie, ce qui est encore le cas au milieu du III^e siècle⁹⁰. Cette passion ne concerne pas seulement le cheval, mais aussi d'autres animaux domestiques (moutons de race milésienne ou arabe, porcs, volaille, etc.)⁹¹. La richesse lexicographique de ces textes qui fourmillent de mots aujourd'hui considérés comme rares et cantonnés aux lexiques, attestés dans des textes bien plus tardifs, voire non attestés ailleurs ou dont le sens ne paraît pas offrir de parallèles dans la littérature, n'est pas moins appréciable. Elle témoigne de la capacité qu'à la documentation papyrologique de faire constamment évoluer notre connaissance du lexique technique grec, et nous fait aussi mesurer l'ampleur du naufrage qu'a subi la littérature scientifique antique, en particulier médicale et vétérinaire. Il n'y a pas à douter que l'élargissement de l'enquête, d'une part, à d'autres périodes, et, d'autre part, à la documentation en langue égyptienne, la publication des centaines de milliers de papyrus encore inédits, ainsi que l'exploitation systématique des sources archéologiques (en particulier les restes animaux, trop souvent négligés), épigraphiques et littéraires, permettront de compléter nos connaissances sur l'élevage et les soins du cheval qui n'a d'égal que le chien pour les marques d'affection que lui ont témoignées Zénon et ses contemporains⁹².

⁸⁸ Voir ci-dessus les *P.Cair.Zen.* 2.59225 et 5.59840.

⁸⁹ Orrieux 1985, 261. Ces élevages étaient tous de taille modeste : Préaux 1939, 216.

⁹⁰ Préaux 1939, 214-215 ; Abu Baker 1991, 50. Le souci d'imiter le style de vie alexandrin et le faste de la cour n'est sans doute pas non plus étranger à cette passion pour l'élevage du cheval dans le village égyptien de Philadelphie : Préaux 1947, 79-83 et Gorteman 1957a, 119.

⁹¹ Voir notamment Rostovtzeff 1922, 107-115 ; Préaux 1939, 207-243 et 1947, 31-34 ; Orrieux 1983, 91-92 et 1985, 260-262.

⁹² On songe notamment aux deux épitaphes que Zénon a fait composer pour son chien indien Taurôn, mort dans un accident de chasse : *P.Cair.Zen.* 4.59532 (MP³ 1761 ; 256/246). Sur les chiens dans les archives de Zénon et les soins qui leur étaient prodigués, cf. aussi *P.Cair.Zen.* 1.59075 (cf. n. 13) ; *P.Zen.Pest.* 44 (19 mars 253) ; *P.Cair.Zen.* 5.59824 (avant le 27 février 252) ; 2.59262 (7 mars 251) ; 2.59292, 270-271 (après le 22 janvier 250) ; *PSI* 4.368 (250/249) ; *P.Iand.Zen.* 27 (4 juillet 247). Papyrus non datés précisément (vers le milieu du III^e s.) : *P.Cair.Zen.* 4.59710, 56, 66-67, et 59711, 1-2 ; 4.59782a, 47 ; *P.Col.* 4.93 ; *PSI* 6.584 et 7.861. Peut-être faut-il joindre à cette liste les *PSI* 4.391, fr. b^v (242/241 ?) et *P.Iand.Zen.* 67 (milieu du III^e s.).

Bibliographie

- Abu Baker 1991 = F.M. Abu Bakr, *Horses in Ptolemaic Egypt in the Light of the Papyri*, «Bulletin of the Center of Papyrological Studies» 7A, 1991, 47-67.
- André 1960 = J. André, *Erreurs de traduction chez Pline l'Ancien*, «REL» 37, 1960, 203-205.
- André 1985 = J. André, *Les noms de plantes dans la Rome antique*, Paris 1985.
- Avram 1999 = A. Avram, *Inscriptions antiques de Dacie et de Scythie mineure, Deuxième série, Inscriptions grecques et latines de Scythie mineure*, 3, Bucarest-Paris 1999.
- Bodson 1998 = L. Bodson, *Contribution à l'étude des critères d'appréciation de l'animal exotique dans la tradition grecque ancienne*, in Ead. (éd.), *Les animaux exotiques dans les relations internationales : espèces, fonctions, significations*, Journée d'étude. Université de Liège, 22 mars 1997, Liège 1998 (Colloques d'histoire des connaissances zoologiques, 9), 139-212.
- Boehm 2016 = I. Boehm, *Ce qu'il n'y a pas dans la trousse : à propos de quelques objets utilisés comme instruments en médecine vétérinaire et de leur dénomination dans les textes hippiatiques grecs*, «Pallas» 101, 2016, 99-114.
- Bogaert 1987 = R. Bogaert, *Banques et banquiers dans l'arsinoïte à l'époque ptolémaïque*, «ZPE» 68, 1987, 35-75.
- Bourdy 1988 = F. Bourdy, *La saignée chez le cheval dans l'Antiquité tardive*, «Revue de médecine vétérinaire» 139, 1988, 1181-1184.
- Braun 1970 = K. Braun, *Der Dipylon-Brunnen B1. Die Funde*, «MDAI(A)» 85, 1970, 129-269.
- Brun 2003 = J.-P. Brun, *Le vin et l'huile dans la Méditerranée antique. Viticulture, oléiculture et procédés de transformation*, Paris 2003.
- Brun 2004 = J.-P. Brun, *Archéologie du vin et de l'huile. De la Préhistoire à l'époque hellénistique*, Paris 2004.
- Chantraine 1962 = P. Chantraine, *Deux notes sur le vocabulaire comique d'Aristophane*, «REG» 75, 1962, 381-395.
- Clarysse 1975 = W. Clarysse, *Notes on Three Papyri Concerning Ptolemaic Clerouchs* (P.Hib. I 146; SB V 7631; P.Petrie II 47), «AncSoc» 6, 1975, 71-77.
- Clarysse - Vandorpe 1995 = W. Clarysse - K. Vandorpe, *Zénon, un homme d'affaires grec à l'ombre des pyramides*, Louvain 1995 (Ancora, 14).
- Daris 1991² = S. Daris, *Il lessico latino nel greco d'Egitto*, Barcellona 1991².
- Decker 2008 = W. Decker, *Wagenrennen im römischen Ägypten*, in J. Nelis-Clément - J. M. Roddaz (éd.), *Le cirque romain et son image*, Bordeaux 2008 (Ausonius Éditions. Mémoires, 20) 347-358.
- Delebecque 1978 = É. Delebecque, *Xénophon, De l'art équestre*, Paris 1978.
- D'Houdain-Doniol-Valcroze 2001 = G. D'Houdain-Doniol-Valcroze, *Histoire de la saignée vétérinaire*, thèse pour le doctorat vétérinaire, École nationale vétérinaire d'Alfort 2001, disponible en ligne à l'adresse <http://www.biusante.parisdescartes.fr/ressources/pdf/histmed-asclepiades-pdf-gdoniol.pdf>
- Doyen-Higuet 2013 = A.-M. Doyen-Higuet, *Le vocabulaire grec relatif aux pieds des équidés : défauts, lésions et maladies*, dans M.-Th. Cam - A.-M. Doyen-Higuet (éd.), avec la collaboration de F. Vallat et P. Pietquin, *Pas de pied, pas de cheval !*, Actes de

- la journée d'étude du 7 mai 2010, Université de Brest. EA 1161, Centre François Viète (CFV), Namur 2013 («LEC» 71), 37-58.
- Ebert 1979 = J. Ebert, *Zu Fackelläufen und anderen Problemen in einer griechischen agonistischen Inschrift aus Ägypten*, «Stadion» 5, 1979, 1-17.
- Foulon 1997 = É. Foulon, *Le λμώσωρος* : *Polybe III*, 87, 2, «REG» 110, 1997, 231-235.
- Frisk 1960 = H. Frisk, *Griechisches etymologisches Wörterbuch*, Band I. A-Ko, Heidelberg, 1960.
- Gagos 2001 = T. Gagos, *The University of Michigan Papyrus Collection: Current Trends and Future Perspectives*, in *Atti del XXII Congresso Internazionale di Papirologia*, Firenze, 23-29 agosto 1998, 1, Firenze 2001, 511-537 (appendice I par T. Gagos et L. Koenen aux p. 533-536).
- Gitton 2001 = V. Gitton, *La médecine vétérinaire de Némésien*, *Cynegeticon*, vv. 283-289 : *la saignée de printemps des chevaux*, dans A. Debru - N. Palmieri (éd.), avec la collaboration de B. Jacquinod, *Docente natura*, Mélanges de médecine ancienne et médiévale offerts à Guy Sabbah, Saint-Étienne 2001 (Mémoires, 24), 133-155.
- Gorteman 1957a = C. Gorteman, *Sollicitude et amour pour les animaux dans l'Égypte gréco-romaine*, «CE» 32, 1957, 101-120.
- Gorteman 1957b = C. Gorteman, *Médecins de cour dans l'Égypte du III^e siècle avant J.-C.*, «CE» 32, 1957, 313-336.
- Grégoire 1937 = H. Grégoire, *L'étymologie de caballus ou de l'utilité du grec moderne*, in *Études horatiennes*, Recueil publié en l'honneur du bimillénaire d'Horace, Bruxelles 1937, 81-93.
- Grégoire 1938 = H. Grégoire, *Caballus = κόβαλος, κάβηλος et onus = ὄνος*, «Byzantion» 13, 1938, 287-290.
- Hauben 1984-1986 = H. Hauben, « *Onagres* » et « *hémionagres* » en *Transjordanie au III^e siècle avant J.-C.* À propos d'une lettre de Toubias, «AncSoc» 15-17, 1984-1986, 89-111.
- Henry 1971 = F.E. Henry, *Valeur métaphorique et sens à propos de gr. συνωρίς*, «RBPh» 49, 1971, 66-72.
- Husson 1983 = G. Husson, *OIKIA. Le vocabulaire de la maison privée en Égypte d'après les papyrus grecs*, Paris 1983 (Série Papyrologie, 2).
- Koenen 1977 = L. Koenen, *Eine agonistische Inschrift aus Ägypten und frühptolemäische Königsfeste*, Meisenheim 1977 (Beiträge zur klassischen Philologie, 56).
- Kroll 1977 = J. H. Kroll, *An Archive of the Athenian Cavalry*, «Hesperia» 46, 1977, 83-140.
- Launey 1987 = M. Launey, *Recherches sur les armées hellénistiques*, réimpression avec addenda et mise à jour, en postface par Y. Garlan, Ph. Gauthier et C. Orrieux, 2 vol., Paris 1987 (BEFAR, 169).
- Marganne 1992 = M.-H. Marganne, *Les références à l'Égypte dans la Matière médicale de Dioscoride*, dans *Serta Leodiensia Secunda*, Mélanges publiés par les Classiques de Liège à l'occasion du 175^e anniversaire de l'Université, Liège 1992, 309-322.
- Martin-Nachtergaele 2001 = A. Martin - G. Nachtergaele, *Papyrus du Musée du Caire*. V, «CE» 76, 2001, 169-180.
- Maysner 1923 = E. Maysner, *Grammatik der griechischen Papyri aus der Ptolemäerzeit mit Einschluss der gleichzeitigen Ostraka und der in Ägypten verfassten Inschriften*. I. *Laut- und Wortlehre*, Berlin-Leipzig 1923.

- Mimouni 2012 = S. C. Mimouni, *Le judaïsme ancien du VI^e siècle avant notre ère au III^e siècle de notre ère : des prêtres aux rabbins*, Paris 2012.
- Mossakowska 1994 = M. Mossakowska, *Les huiles utilisées pour l'éclairage en Égypte (d'après les papyrus grecs)*, «JJP» 24, 1994, 109-131.
- Nowicka 1969 = M. Nowicka, *La maison privée dans l'Égypte ptolémaïque*, Varsovie 1969.
- Orrieux 1983 = C. Orrieux, *Les papyrus de Zénon. L'horizon d'un grec en Égypte au III^e siècle avant J.C.*, Paris 1983.
- Orrieux 1985 = C. Orrieux, *Zénon de Caunos, parépidémos et le destin grec*, Paris 1985.
- Ortoleva 1997 = V. Ortoleva, *Alcune espressioni latine relative all'allevamento dei cavalli. Note al testo della Mulomedicina Chironis e dei Digesta artis mulomedicinalis di Vegezio*, «Sileno» 23, 1997, 257-271.
- Préaux 1939 = C. Préaux, *L'économie royale des Lagides*, Bruxelles 1939.
- Préaux 1947 = C. Préaux, *Les Grecs en Égypte d'après les archives de Zénon*, Bruxelles 1947 (Collection Lebègue, 48).
- Pestman et alii 1981 = P.W. Pestman et alii, *A Guide to the Zenon Archive*, 2 vol., Leiden 1981 (Papyrologica Lugduno-Batava, 21).
- Raeder 1988 = J. Raeder, *Vitruv, de architectura VI 7 (« aedificia Graecorum ») und die hellenistische Wohnhaus- und Palastarchitektur*, «Gymnasium» 95, 1988, 316-368.
- Reekmans 1999 = T. Reekmans, *Two P.Cairo Zen. on Barley-Feeding*, «CE» 74, 1999, 316-326.
- Ricciardetto 2016 = A. Ricciardetto, *Le marquage et les soins vétérinaires appliqués aux camélidés d'après la documentation papyrologique grecque d'Égypte*, «Pallas» 101, 2016, 33-51.
- Ricciardetto 2017a = A. Ricciardetto, *Les références à la maladie et à son traitement dans les archives de Zénon*, «HSMed» 51, 2017, 153-162.
- Ricciardetto 2017b = A. Ricciardetto, *Témoignages sur l'art vétérinaire dans les lettres conservées sur papyrus, sur ostraca et sur tablettes (III^e s. avant notre ère-VII^e s. de notre ère)*, in A.-M. Doyen-Higuet - B. Van den Abeele (éd.), *Chevaux, chiens, faucons. L'art vétérinaire antique et médiéval à travers les sources écrites, archéologiques et iconographiques*, Louvain-la-Neuve 2017 (Publications de l'Institut d'études médiévales. Textes, études, congrès, 28), 91-108.
- Robert 1939 = L. Robert, *Hellenica*, «RPh» 13, 1939, 97-217 = *Opera Minora Selecta*, 2, Amsterdam 1969, 1250-1370.
- Robert 1963 = L. Robert, *Noms indigènes dans l'Asie Mineure gréco-romaine*, Paris 1963 (Bibliothèque archéologique et historique de l'Institut Français d'Archéologie d'Istanbul, 13).
- Rostovtzeff 1922 = M. Rostovtzeff, *A Large Estate in Egypt in the Third Century B.C. A Study in Economic History*, Madison 1922 (University of Wisconsin Studies in the Social Sciences and History, 6).
- Samuel 1963-1964 = A. E. Samuel, *Illumination by Castor Oil - P.Cornell 1*, «BASP» 1, 1963-1964, 32-38.
- Sandy 1989 = D. B. Sandy, *The Production and Use of Vegetable Oils in Ptolemaic Egypt*, Atlanta 1989 (BASP. Suppl., 6).
- Schnebel 1925 = M. Schnebel, *Die Landwirtschaft im hellenistischen Ägypten*, München 1925.

- Sévilla 1922 = H.-J. Sévilla, *L'art vétérinaire antique. Considérations sur les saignées pratiquées par les hippiatres grecs*, «Recueil de médecine vétérinaire» 98,7, avril 1922, 209-234.
- Tafrali 1925 = O. Tafrali, *La cité pontique de Callatis. Recherches et fouilles*, «RA» 21, 1925, 238-292.
- Uebel 1968 = F. Uebel, *Die Kleruchen Ägyptens unter den ersten sechs Ptolemäern*, Berlin 1968 (Abhandlungen der deutschen Akademie der Wissenschaften zu Berlin, Klasse für Sprachen, Literatur und Kunst, Jahrg. 1968, Nr. 3).
- Vanderboght 1942 = É. Vanderboght, *La maison de Diotimos à Philadelphie*, «CE» 33, 1942, 117-126.
- Vandorpe 1997 = K. Vandorpe, 'When a Man has found a Horse to his Mind'. *On Greek Horsemanship in Ptolemaic Egypt*, in Akten des 21. Internationalen Papyrologenkongresses, Stuttgart-Leipzig 1997 (APF. Beiheft 3), 2, 984-990 et pl. XXII-XXIV.
- Vandorpe 2002 = K. Vandorpe, *The Bilingual Family Archive of Dryton, his Wife Apollonia and their Daughter Senmouthis*, Bruxelles 2002 (Collectanea Hellenistica, 4).
- Villeveygoux 2007 = I. Villeveygoux, *Marques au fer et amulettes : identifier et protéger les animaux*, in M.-Th. Cam (éd.), *La médecine vétérinaire antique et médiévale. Sources écrites, archéologiques, iconographiques*, Actes du colloque international de Brest, 9-11 septembre 2004, Université de Bretagne Occidentale, Rennes 2007, 45-55.
- Wilcken 1906 = U. Wilcken, *Papyrus-Urkunden*, «APF» 3, 1906, 502-569.

Abstract: Live-stock and farm animals take up a significant place among the 1837 documents (mostly administrative papers) from the archive of Zenon, private secretary to Apollonius, finance minister to Ptolemy II Philadelphus (285-246 BC). Using the fifty or so papyri that mention horses, and comparing them to other contemporary papyrological documents, this paper examines the descriptions of this rather rare and luxurious animal, as well as the farming and care techniques applied to it, while highlighting the contribution of these texts to the history of ancient hippiatrics.

ANTONIO RICCIARDETTO
antonio.ricciardetto@uliege.be

Tableau : signalement du cheval dans le *P.Petr.* II 35 (registre de chevaux dans l'armée)

| <i>Référence</i> | <i>Âge</i> | <i>Robe</i> | <i>Sexe</i> | <i>Divers</i> |
|-------------------------|--------------------------|---|--------------------|---|
| Fr. A, col. I, l. 1 | non conservé | πυρρόν « roux », φαλιόν « avec une tache blanche sur le front » | non indiqué (mâle) | - |
| Fr. A, col. I, l. 3 | πρωτοβόλον | παρόαν « alezane » ; sur ce mot, Clarysse 1975, 72 | θήλειαν | - |
| Fr. A, col. I, l. 5 | πρωτοβόλον | παρόαν | θήλειαν | - |
| Fr. A, col. I, l. 7 | πρωτοβόλον | πυρράν, ψακάδισσαν « tachetée » | θήλειαν | - |
| Fr. A, col. I, l. 9 | πρωτοβόλον | μελανοσπαλάκκισσαν « gris taure » | θήλειαν | indication non déchiffrée |
| Fr. A, col. I, l. 11 | πρωτοβόλον | μαλοπαρούαν « blanche et alezane » | θήλειαν | - |
| Fr. A, col. I, l. 13-14 | πρωτοβόλον | non conservé | θήλειαν | - |
| Fr. A, col. I, l. 16-18 | πρωτοβόλον | πυρράν, φαλιάν, ψακάδισσαν | θήλειαν | + poulain de six mois (πῶλος ... μηνῶν ς), πυρρά, θήλεια |
| Fr. A, col. II, l. 10 | πρωτοβόλον | μέλαιναν « noire » | θήλειαν | λεπρό(ν), pour λεπρά(ν) ? (affection cutanée : pelade ?) et γαλοῦχ(ον), « allaitante », cf. <i>Be-richtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden aus Ägypten III</i> (Leiden 1958), p. 143 |
| Fr. A, col. III, l. 2-3 | πρωτοβόλον | σπαλακάν « gris taure » | θήλειαν | πῶλον |
| Fr. A, col. III, l. 6-7 | non préservé (ἵναβολου?) | πυρράν, ψακαδισχίους « avec l'arrière-train moucheté » | θήλειαν | - |
| Fr. A, col. III, l. 10 | πρωτοβόλον | παρούαν | θήλειαν | - |

| | | | | |
|---|---------------------|---|--|--|
| Fr. A, col. III, l. 18 | non conser- vé ? | λευκόν, « blanc » | mâle ? (αϛ\υ/ϛ pour ἄρσενα ?) | - |
| Fr. D, l. 2 | non conser- vé | φαλιάν | θήλειαν | ῥυγγειαε[(?), en rapport avec le bout du nez (?)] |
| Fr. D, l. 5 | non conser- vé | σπαλακός | non con- servé (mâle ?) | - |
| Fr. D, l. 7 | non conser- vé | παρούαν | θήλειαν | - |
| Fr. inédit (Library of Trinity College, Dublin), cf. Clarysse 1975, 73 | ? | μικροφάλιος « avec une petite tache blanche sur le front » (<i>addendum lexicis</i>) | ? | - |